

	REPUBLIQUE FRANCAISE Arrondissement de Meaux Canton de Meaux-Sud		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS          DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE          MAREUIL-LES-MEAUX - 77 100</b> <b>13 / 04-2025</b>		Envoyé en préfecture le 22/04/2025 Reçu en préfecture le 22/04/2025 Publié le ID : 077-217702760-20250409-DEL13_25-DE
	NOMBRE DE MEMBRES			L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Madame Émilie SURAY, Maire.	
Afférents au conseil administration	En exercice	Qui ont pris part à la déclaration	<b>Présents : 21</b> Mesdames Émilie SURAY, Marie-Christine OPILLARD, Sandrine VATELER, Émilie LAMOUR, Jocelyne TOKPAN, Valérie TARGOSZ, Jocelyne NIVOIX, Nadège VELLEINE, Stella TARAVELLA, Muriel DETABLE et Aléna BARLE Messieurs François CHARRITAT, Bruno ASCENSIO, Christophe BOISSON, Dominique LOUANDRE, Dominique MERET, Patrick BISSON, Bernard LAURENT, Christophe LOIR, Gilbert DEN BEKKER et Pascal MACHU <b>Absent(s) excuse(s) : 02</b> Madame RUBAL donne pouvoir à Madame SURAY Monsieur NEROT donne pouvoir à Monsieur ASCENSIO		
Date de convocation 02/04/2025			<b>Absent(s) : 00</b>		
Date d'affichage 02/04/2025			A été nommé secrétaire de séance : Madame Valérie TARGOSZ		

Rapporteur : **Dominique LOUANDRE**

### **OBJET : BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

En tant qu'ordonnateur des finances communales, Madame le Maire ne participe pas au vote de cette délibération et sort de la salle, après l'élection de Monsieur Louandre Dominique qui préside le Conseil pour cette délibération. Comme le compte de gestion qui est dressé par le trésorier, comptable public, Madame le Maire, ordonnateur des Finances de la commune, doit également et annuellement, dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses correspondant à l'exécution du budget principal de la commune de Mareuil-Lès-Meaux. Il s'établit comme suit :

	Dépenses	2 452 181.10 €	Résultat 2024 : +611 704.27 €	Report du résultat exercice précédent + 800 048. 56 €	Intégration résultats (Dissolution EMP FROT) 23 215.36€	Résultat de clôture 2024 : <b>+ 1 434 968.19€</b>
<b> FONCTIONNEMENT</b>	Recettes	3 063 885.37 €				
	Dépenses	586 259.45 €	Résultat 2024 : - 209 538.85 €	Report du résultat exercice précédent - 157 071.54 €	Intégration résultats (Dissolution EMP FROT) 29 846.07€	Résultat de clôture 2024 : <b>- 336 764.32€</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>	Recettes	376 720.60 €				

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** la délibération 2024-09-028 en date du 18 septembre 2024 portant un avis favorable du conseil municipal de la commune de Mareuil-Lès-Meaux, et approuvant la clé de répartition des résultats du Syndicat Intercommunal du Canton de Meaux pour la construction et l'équipement d'un externat médico-pédagogique et médico-professionnel,

**Vu** le compte administratif de la commune établi pour l'année 2024 conforme au compte de gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal, qui fait ressortir un excédent d'exploitation d'un montant de euros et un déficit d'investissement d'un montant euros,

**Considérant** qu'aucun reste à réaliser n'est à noter,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **APPROUVE** sans la participation au vote de Madame le Maire, le compte administratif de l'année 2024.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire,

La Maire  
 Émilie SURAY

